

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
COMMUNE D'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AOUT 2022

Le vingt-cinq août deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière s'est réuni à la salle des fêtes d'Eclaron en session ordinaire, en vertu de la convocation adressée par Monsieur Jean-Yves MARIN, Maire, le dix août deux mille vingt-deux.

Mentionnée au registre et affichée à la porte de la mairie le dix août deux mille vingt-deux.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame Francine PFLUGER, absente excusée. Madame LIGIER Laurette a donné procuration à Monsieur HISPART Luc. Monsieur GUILLAUME Philippe qui a donné procuration à Monsieur RIMBERT Olivier.

Madame VINCENOT Géraldine a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte-rendu du conseil municipal du mardi 5 juillet 2022.

Le compte-rendu a été adopté à l'unanimité.

N° 220825-01 ATTRIBUTION MARCHÉ « AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA PAIX ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE D'ECLARON »

Monsieur le Maire rappelle que les travaux projetés concernent l'aménagement de la rue de la Paix et la mise en accessibilité. Le marché est divisé en 3 lots :

LOT 1 : VOIRIE – SIGNALISATION ROUTIERE – GENIE CIVIL ORANGE ET GENIE CIVIL ECLAIRAGE PUBLIC

LOT 2 : ECLAIRAGE PUBLIC

LOT 3 : AMENAGEMENT PAYSAGER

La consultation des entreprises de travaux s'est déroulée au cours du mois de juillet 2022.

L'enveloppe estimative des travaux était de :

LOT 1 :	360 150.00 € HT	432 180.00 € TTC
LOT 2 :	41 350.00 € HT	49 620.00 € TTC
LOT 3 :	6 975.00 € HT	8 370.00 € TTC

Monsieur le Maire présente les conclusions du rapport d'analyse de l'offre suite à l'ouverture des plis, à savoir :

LOT 1 : 4 OFFRES

LOT 2 : 2 OFFRES

LOT 3 : 2 OFFRES

Les membres du bureau se sont réunis le 10/08/2022 et proposent de suivre l'analyse des offres remise par le cabinet FP GEOMETRE EXPERT, et de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 :	Entreprise MARTEL	272 210.00 € HT	326 652.00 € TTC
LOT 2 :	SAS MARTINI Philippe	41 793.00 € HT	50 151.60 € TTC
LOT 3 :	SARL HARAND PAYSAGISTE	5 554.50 € HT	6 665.40 € TTC
TOTAL :		319 557.50 € HT	383 469.00 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre le choix des membres du bureau et du géomètre.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, suite à cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents, Décide** de confier les travaux aux entreprises précitées pour un montant global de 319 557.50 € HT (383 469.00 € TTC); **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises et tout document s'y référant ; **Autorise** le Maire à solliciter les aides de l'Etat DETR, conseil départemental, ainsi que le GIP ; **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget.

N° 220705-02 : ACCUEIL DE LOISIRS - TARIFICATION DES DIFFERENTES PRESTATIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'augmentation des tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2022, Après débats, le Conseil Municipal d'ECLARON-BRAUCOURT-STE-LIVIERE, à **trois abstentions et quinze votes « pour »** : **DECIDE** de changer les tarifs des usagers hors commune et d'appliquer le barème familial modulé suivant :

1/ Enfants domiciliés dans la commune : * (accueil de 7h30 à 8h30 = + 1,50€)***

	Périscolaire			Extrascolaire	
	pour 1 heure	Mercredi 1/2 journée**	Mercredi journée** repas inclus	Petites et grandes vacances par jour** Repas inclus	Petites et grandes vacances par semaine** Repas inclus
QF > ou = à 900 €	1.75	5.20	13.00	13.00	55.00
QF de 600 à 899 €	1.50	4.70	12.00	12.00	52.20
QF de 500 à 599 €	1.25	4.30	11.00	11.00	50.00
QF de 0 à 499 €	0.95	3.80	10.00	10.00	47.50

2/ Heures de périscolaire du vendredi soir de 16h40 à 18h : +0.60 € quel que soit le QF

3/ Enfants domiciliés hors commune : **(goûter compris) ** (accueil de 7h30 à 8h30 = + 1,50€)*

	Périscolaire			Extrascolaire	
	pour 1 heure	Mercredi 1/2 journée**	Mercredi journée** repas inclus	Petites et grandes vacances par jour** repas inclus	Petites et grandes vacances par semaine** repas inclus
QF > ou = à 900 €	1.95	6.50	15.00	15.00	65.00
QF de 600 à 899 €	1.70	6.50	15.00	15.00	65.00
QF de 500 à 599 €	1.45	6.50	15.00	15.00	65.00
QF de 0 à 499 €	1.15	6.50	15.00	15.00	65.00

Ces tarifs sont applicables pour tous les ressortissants du régime général, Fonctionnaires, Mutualité Sociale Agricole et autres régimes spéciaux.

4/ Sorties extérieures :

Le coût financier engendré par les sorties (entrées de parc, prestations de service...) aux parents d'enfants fréquentant le Centre des loisirs pendant les petites et grandes vacances est répercuté aux familles.

5/ Restauration scolaire : 3,00 € le repas.

6/ Pénalités de retard : Au-delà de trois retards constatés, la radiation de l'enfant du centre de loisirs pourra être prononcée.

7/ Délai d'inscription : un délai de trois jours ouvrés est instauré pour les inscriptions sur le temps périscolaire. Sur le temps extrascolaire, les inscriptions se font au maximum une semaine avant la période sous réserve de places disponibles.

8/ Le règlement intérieur présenté aux familles lors de l'inscription sera mis à jour.

9/ Les tarifs sont applicables jusqu'à la prochaine délibération.

N° 220705-03 : CESSIION DE LA PARCELLE DU LOCAL 13/15 RUE D'AMBRIERES A L'EURO SYMBOLIQUE APRES BORNAGE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de crèche porté par la communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise. Une étude a révélé que la situation géographique de la parcelle située au 13/15 rue d'Ambrières correspond au projet. A cette fin, la parcelle cadastrée 182 AH 6 d'une contenance de 5160 m² sera découpée pour qu'une partie soit cédée à l'euro symbolique à l'Agglo qui portera les travaux de démolition et de reconstruction.

Le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Sainte-Livière, **à l'unanimité, DONNE** son accord pour la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle 182 AH 6 après bornage, à la communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession, les documents utiles au découpage de la parcelle et tout document se rattachant à cette opération.

N° 220825-04 : NUMEROTATION MAISONS EN CONSTRUCTION – RUE DE BERAUDI ET RUE DES FONTENELLES A BRAUCOURT

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ; **CONSIDERANT** les permis de construire déposés pour une maison située « rue des Fontenelles » et cadastrées 068 XE 76/77 pour 1585 m² et une maison située « rue de Beraudi » et cadastrée 68 XE 68 pour 1104 m². **CONSIDERANT** la déclaration préalable déposés pour diviser (maison et terrain) en vue de créer 2 logements dans une maison située au 81 rue de la gare, cadastrée 182 AE 118. **CONSIDERANT** la nécessité d'attribuer des numéros à ces maisons. Monsieur le Maire propose « **19 rue des Fontenelles** » et « **7 rue de Beraudi** » afin de correspondre à la continuité des numéros des rues pour Braucourt et les numéros **81 (partie ouest) et 81 bis (partie est)** pour les 2 nouveaux logements **rue de la gare**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, **à l'unanimité ADOPTE** la numérotation telle que proposée par le Maire ; **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et des impôts.

N° 220825-05 – Annule et remplace la délibération 220614-05 : DECISION MODIFICATIVE – OUVERTURE DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une augmentation des crédits sur l'exercice 2022 afin d'enregistrer les travaux en régie.

BUDGET COMMUNE

<u>Investissement dépenses</u>	
040-2135 Autres installations	+50 000.00
<u>Investissement recettes</u>	
021- Virement de la section fonctionnement	+50 000.00
<u>Fonctionnement dépenses</u>	
023 – Virement à la section investissement	+50 000.00
<u>Fonctionnement recettes</u>	
042-722 Travaux en régie	+50 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Eclaron-Braucourt-Ste-Livière, **à l'unanimité : AUTORISE** les virements de crédits ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES

Point sur le conseiller numérique : le recrutement est terminé. Madame ORTILLON Charline a été retenue. Elle débute ces fonctions au 5 septembre par une formation de 360 heures en distancielle. Le matériel sera fourni par Familles Rurales. Après formation, elle exercera pleinement sa fonction tout début 2023.

13/14 juillet : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant contribué à l'organisation des festivités sur les 3 villages à l'occasion du 14 juillet.

Terrain multisport du groupe scolaire : ouvert au public depuis le 08/07/2022, celui-ci connaît un vif succès avec une belle fréquentation. Le centre aéré a pu en bénéficier durant tout le mois de juillet.

Salle de Sainte-Livière : Un conseiller municipal ayant récemment utilisé la salle des fêtes de Sainte-Livière signale différents points à améliorer. Il en sera tenu compte.

Maison Médicale : Suite à une question concernant la Maison Médicale, Monsieur le Maire rappelle que le bail se poursuit aux mêmes conditions avec le nouveau propriétaire et qu'une proposition de vente a été faite aux infirmières par le propriétaire actuel. La vente quant à elle, suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.